



---

## Réunion de la Commission Système financier et financement de l'économie du 22 juin 2009

### SYNTHÈSE

---

*La Commission « Système financier et financement de l'économie » s'est réunie pour la première fois le 22 juin 2009 sous la présidence de Jean-Paul Pollin. Fabrice Lengart, pour l'Insee, et Bruno Longet, pour la Banque de France, ont présenté les travaux réalisés pour améliorer la connaissance des comptes du secteur financier. Ces travaux ont suscité un vif intérêt de la part des utilisateurs. Puis, Elisabeth Kremp (Banque de France) a fait le point sur les indicateurs de suivi de la situation financière des PME en 2008. Benjamin Camus (Insee) a ensuite présenté l'enquête européenne sur le financement des PME qui complètera le dispositif d'observation des PME. Par ailleurs, Dominique Durant (Banque de France) a fait part de l'acquisition en cours des données de l'Acam par la Banque de France. Enfin, Daniel Gabrielli (Banque de France) a présenté le mandat du futur groupe de travail sur le micro-crédit.*

La Commission « Système financier et financement de l'économie » reprend, en les élargissant, les attributions de la formation 'Monnaie finances, balance des paiements ». Cette commission traitera notamment du financement de l'économie et de la comptabilité nationale pour ce qui concerne les acteurs financiers et les comptes financiers des acteurs non financiers.

Dans ce cadre, Fabrice Lengart et Bruno Longet ont apporté un éclairage sur la connaissance des comptes financiers et non financiers des acteurs financiers. Afin d'évaluer la place des activités financières dans l'économie, la comptabilité nationale distingue au sein des agents financiers trois sous-secteurs dans la nomenclature internationale. Le premier sous-secteur recouvre la Banque centrale, les autres institutions financières et les autres intermédiaires financiers. Le second regroupe les auxiliaires financiers d'assurance et le troisième les assurances et fonds de pension. Cette distinction permet de s'intéresser à la part de l'activité d'intermédiation financière dans la valeur ajoutée globale des branches d'activité. Ainsi, en France, cette part excède légèrement les 4,5 % du PIB ce qui est comparable à l'Allemagne ou à l'Italie. Les branches financières emploient en France environ 750 000 salariés, dont 50 % relèvent des établissements de crédit. Pour l'élaboration des comptes, l'Insee a une responsabilité première vis-à-vis de la Commission européenne s'agissant de la conformité des comptes nationaux avec les règles internationales en vigueur. Le système européen des comptes datant de 1995 (SEC 95) a aujourd'hui valeur de règlement européen. La mise en œuvre d'un nouveau règlement européen devrait intervenir en 2010. L'Insee supervise et coordonne les travaux afférents à la production des comptes nationaux. La Banque de France a la charge d'établir les comptes financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs institutionnels ainsi que le compte non financier des institutions financières. Le passage en 2011 dans une nouvelle base devrait permettre d'améliorer la mesure des comptes financiers. Pour les comptes non financiers, l'objectif est de trimestrialiser les comptes d'intérêt et le calcul des SIFIM. Jean Paul Pollin indique que la mesure des activités financières fera l'objet de nouvelles discussions notamment lors de la présentation du rapport sur les groupes financiers.

Ensuite, Elisabeth Kremp a fait le point sur la connaissance de la situation financière des PME à travers les informations dont dispose la Banque de France. Parmi les 1,8 million d'entreprises pour lesquelles des données sont collectées par la Banque de France, une distinction est faite entre les TPE et PME indépendantes d'une part et les PME appartenant à une structure de groupe d'autre part.

Benjamin Camus a demandé l'opportunité pour le projet d'enquête européenne sur le financement des PME. Cette enquête nouvelle correspond à la première utilisation du « module flexible » instauré par la refonte du règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises (SBS, for Structural Business Statistics). Ce « module flexible » fournit un outil souple permettant de répondre en temps utile aux besoins statistiques nouveaux dus à l'évolution de la situation économique. Le règlement européen n° 97/2009 du 2 février 2009 a entériné le thème de l'accès au financement pour le module flexible en 2010. L'enquête s'intéresse aux difficultés rencontrées par les PME d'au moins 10 salariés pour se financer et aux modes de financement utilisés avant, pendant voire après la crise. Un intérêt particulier est porté aux entreprises à forte croissance, et notamment aux plus jeunes dites gazelles. L'enquête sur l'accès au financement est la seule à s'intéresser à toute la gamme des financements et des acteurs possibles, en partant du point de vue des entreprises. De plus, elle collectera les mêmes données sur tous les pays participants et permettra donc des comparaisons sur l'accès aux différents modes de financement entre pays. Les unités ciblées par cette enquête sont les PME d'au moins 10 salariés créées au plus tard en 2005 et encore actives en 2010. Le règlement européen n° 97/2009 définit un objectif de qualité minimum de 1 800 entreprises répondantes pour la France. Si l'on vise à obtenir des résultats représentatifs pour la France, l'échantillon pourrait comporter environ 12 000 unités. L'enquête adoptera un plan de sondage stratifié et la base de sondage tiendra compte des liaisons financières repérées par l'enquête LIFI. Il s'agira d'une enquête postale, la collecte intervenant à la fin de l'année 2010. Un comité de concertation devra se mettre en place et rassembler les principaux utilisateurs potentiels en France. Les résultats seront prioritairement utilisés pour répondre aux besoins d'Eurostat, mais des exploitations françaises seront également réalisées. L'opportunité a été accordée par la Commission.

Puis Dominique Durant a effectué un bilan de la mise en place du dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances par la Banque de France auprès de l'ACAM. En effet, un accord encadre désormais cette mise à disposition. Le secteur des assurances est encore peu investi par les banques centrales contrairement au secteur des institutions financières monétaires ou des autres intermédiaires financiers. Or, le secteur des assurances représente 14 % du secteur financier. Une révision du règlement relatif à la collecte d'information statistique par la Banque centrale européenne a été engagée afin d'intégrer les assurances parmi les populations de référence. La Banque de France a choisi de collaborer avec l'ACAM. Une base de données a été mise en production en octobre 2008 et les premières séries chronologiques devraient être mises à disposition fin 2009.

Enfin, en dernière partie, Daniel Gabrielli a présenté les objectifs du futur groupe de travail sur le micro crédit. En raison du fort développement de ce type de financement, l'ancienne formation « Monnaie, finances, balance des paiements » avait en effet émis le souhait qu'un groupe se réunisse afin, d'une part, de mieux préciser les concepts utilisés et, d'autre part, d'envisager une collecte d'informations autour de cette thématique. Les acteurs du micro crédit sont nombreux (banques, associations, institutions). Il s'agira donc dans un premier temps de trouver une définition qui permette aux opérateurs d'associer ou non les crédits octroyés à la catégorie du micro crédit. Une collecte auprès de producteurs de crédits pourra ensuite être organisée pour permettre un recensement.